

> Céréales / Oléagineux / Protéagineux

> juin 2014

Données et bilans

Variétés et rendements biologiques Récolte 2013



FranceAgriMer

Variétés et rendements des céréales biologiques

Une enquête postale sur la répartition variétale et les rendements des céréales et oléo-protéagineux biologiques a été menée au cours du mois de décembre 2013. Selon les résultats obtenus, les rendements - hétérogènes d'une région à l'autre - sont en retrait pour le blé tendre, le maïs, l'orge ainsi que pour le triticale. Le choix des variétés de blé en agriculture biologique démontre une recherche prioritaire de qualité boulangère. Les blés panifiables continuent leur progression. En maïs, les principaux critères de choix des variétés de maïs sont la disponibilité des semences et le rendement et les variétés précoces et tardives progressent au détriment des variétés demi-précoces. Les orges de printemps 2 rangs sont stables et restent toujours dominantes. Pour le triticale, les principaux critères de choix des agriculteurs enquêtés sont le rendement et la disponibilité des semences. Cette enquête est élargie, depuis la récolte 2012, aux oléo-protéagineux pour lesquels une présentation rapide est faite.

L'enquête a été menée au cours du mois de décembre 2013 auprès de 7 048 producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux biologiques recensés dans le fichier des déclarations PAC de l'année 2013 (ayant demandé un soutien en faveur des surfaces certifiées ou en conversion bio SAB-M ou SAB-C). Depuis 2012, le champ de l'enquête a été élargi aux oléagineux (tournesol, soja) et protéagineux (pois, fèverole). Le taux de retour est de 18 %. Cette base de sondage permet d'appréhender l'ensemble des exploitations de grandes cultures converties à l'agriculture biologique.

Répartition du nombre des répondants en 2013

Activité	100 % bio	Mixte	Total
	2013	2013	2013
Grandes cultures	3,0 %	34,3 %	37,3 %
Polyculture élevage	1,4 %	16,1 %	17,5 %
Élevage	5,8 %	39,4 %	45,2 %
Total	10,2 %	89,8 %	100,0 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

En 2013, 90 % des exploitations de notre échantillon étaient classées bio mixte (une partie des surfaces de l'exploitation restait dédiées à l'agriculture conventionnelle) contre 88 % dans la base PAC

Par ailleurs, par rapport à la base PAC, on dénote dans l'échantillon des répondants une sur-représentation des grandes cultures (37 contre 25 %) et une sous-représentation de l'élevage (45 contre 52 %) ; la part de la polyculture étant pratiquement la même dans les deux bases.

La structure des exploitations diffère. La surface moyenne emblavée par les répondants atteint 12 hectares pour le blé tendre, 10 ha pour le maïs, 6 ha pour l'orge et 8 ha pour le triticale, contre respectivement 10, 9, 6 et 8 hectares dans la base PAC.

Structure des exploitations ayant répondu à l'enquête

Classe de surface bio	Enquête 2013		Base PAC 2013		
	Nombre d'exploitations	surfaces	Nombre d'exploitations	surfaces	
Blé tendre	< 5 ha	19 %	4 %	23 %	5 %
	de 5 à 10 ha	18 %	7 %	18 %	8 %
	de 10 à 30 ha	32 %	25 %	33 %	30 %
	> 30 ha	31 %	64 %	26 %	57 %
Maïs	< 5 ha	10 %	2 %	19 %	4 %
	de 5 à 10 ha	15 %	6 %	17 %	8 %
	de 10 à 30 ha	38 %	28 %	33 %	27 %
	> 30 ha	37 %	64 %	30 %	61 %
Orge	< 5 ha	19 %	6 %	24 %	9 %
	de 5 à 10 ha	15 %	9 %	20 %	13 %
	de 10 à 30 ha	36 %	36 %	35 %	36 %
	> 30 ha	30 %	49 %	21 %	42 %
Triticale	< 5 ha	22 %	6 %	25 %	7 %
	de 5 à 10 ha	21 %	13 %	21 %	13 %
	de 10 à 30 ha	34 %	35 %	34 %	37 %
	> 30 ha	24 %	46 %	21 %	43 %

Sources : FranceAgriMer / ASP / ECS Bio 2013

Les exploitations dont les surfaces en culture bio sont inférieures à 10 ha sont moins bien représentées dans l'échantillon qu'au niveau national, quelle que soit la céréale. À l'inverse celles cultivant plus de 10 hectares sont mieux représentées dans l'échantillon qu'au niveau national.

Ainsi, La structure du groupe de répondants est différente de celle de l'ensemble de la population, que ce soit en termes d'intensité de culture biologique, de taille d'exploitation ou d'activité.

Un redressement a donc été opéré selon ces trois critères, pour le calcul des répartitions variétales et des rendements.

Rendements

L'évaluation des rendements est issue de l'enquête auprès des agriculteurs et non d'essais variétaux normalisés. Cette approche permet de dégager une tendance. Les variations observées s'expliquent largement par les différences de pratiques culturales et par les interactions « variété-milieu-année ». L'effet de ces facteurs est plus prononcé en bio qu'en conventionnel.

Rendement moyen (hors mélanges q/ha)

q/ha	2011	2012	2013
Blé tendre	32	31	28
Maïs	55	59	49
Orge	29	30	28
Triticale	33	34	28
Féverole	-	-	28
Pois	-	-	21
Tournesol	-	19	15
Soja	-	20	16

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

Sur les trois années, les rendements issus de l'échantillon ont été redressés au niveau régional pour couvrir l'ensemble de la population.

Le rendement moyen national du blé tendre biologique toutes variétés confondues s'élève à 28 q/ha contre 31 q/ha lors de la récolte précédente. Cette récolte est marquée par une grande hétérogénéité de rendements d'une région à l'autre avec une amplitude de 21 q/ha à 45 q/ha. 13 régions se situent au-dessus du rendement moyen national dont la région Nord-Pas-de-Calais (45 q/ha) et la Haute-Normandie (43q/ha). 11 régions sur 22 connaissent une progression de leur rendement en 2013, dont + 10 q/ha en Aquitaine et + 8 q/ha en Franche-Comté.

Le rendement moyen du maïs biologique, toutes variétés confondues recule en 2013, avec 49 q/ha (en baisse de 10 q/ha par rapport à 2012). Dans 9 régions sur 22 ce rendement est supérieur à la moyenne nationale avec 75 q/ha pour la région Midi-Pyrénées et 66 q/ha en Basse-Normandie. Il progresse en Rhône-Alpes (+ 22 q/ha par rapport à 2012) ainsi qu'en Pays de la Loire (+ 19 q/ha).

Le rendement national moyen 2013 en orges biologiques est en retrait par rapport à celui de 2012 : il perd 2 q/ha en 2013 pour s'établir à 28 q/ha. Il est compris entre 14 q/ha en Basse-Normandie et 46 q/ha en Nord-Pas-de-Calais.

Enfin, les rendements moyens du triticale sont inférieurs à ceux des années précédentes : ils s'établissent, toutes variétés confondues, à 28 q/h, avec des rendements compris entre 22 q/ha en Aquitaine et 42 q/ha en Basse-Normandie.

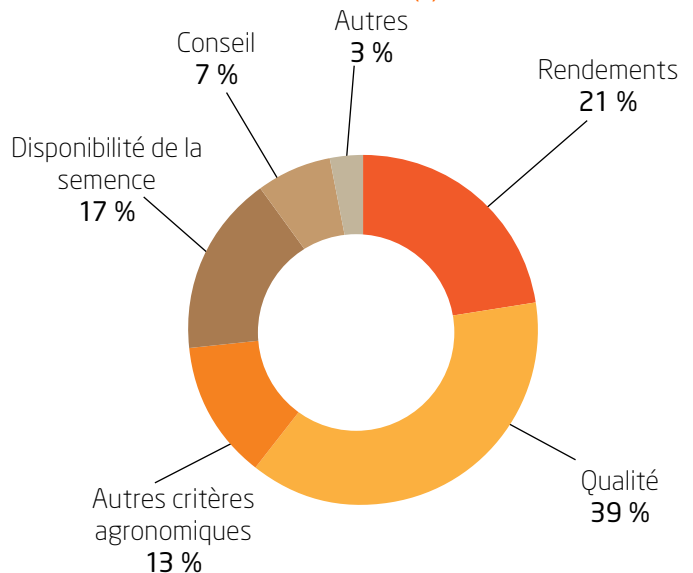
Les céréales biologiques

Blé tendre biologique

Choix des variétés : critère qualité toujours en tête

En agriculture biologique, le principal critère de choix, toutes variétés confondues, cité par les exploitants ayant répondu à l'enquête pour le blé, reste la qualité pour 39 % d'entre eux. En effet, le principal débouché du blé tendre reste celui de la meunerie qui nécessite des variétés de qualité boulangère, avec notamment des taux de protéines souvent bien valorisés en agriculture biologique.

Critères de choix des variétés en blé tendre (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

Le critère sur le rendement vient en deuxième position (21 % des critères cités en 2013 contre 19 % en 2012) qui associe les notions de potentiel et de productivité et ensuite les critères agronomiques (13 % des critères cités contre 23 % en 2012). Ceux-ci associent la date de semis, l'adaptation aux conditions climatiques locales, l'adaptation aux sols, la résistance à la verse, le précédent cultural (blé sur blé ou blé sur maïs), la rusticité ou la prévention au vu des dégâts causés par le gibier (blés barbus).

La disponibilité des semences (17 % des critères cités) reste un critère de choix par défaut. Les conseils (7 % des critères cités) émanent souvent des techniciens des organismes d'approvisionnement (coopératives ou négociants), des chambres d'agriculture, des organismes techniques ou du voisinage. Le poste « autres » (3 % des critères cités) regroupe essentiellement des critères économiques tels que le prix de la semence.

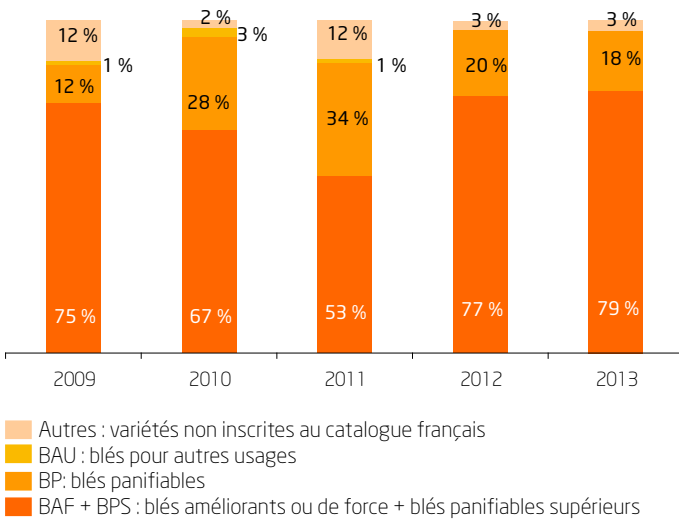
Dominance des blés panifiables

L'essentiel des surfaces en blés biologiques est destiné à la panification, avec 97 % de la surface en blé panifiable.

A l'échelon national, les blés améliorants ou de force (BAF) et les blés panifiables supérieurs (BPS) couvrent 79 % de la sole de blé biologique (77 % en 2012), soit une progression de 2 points (+ 2 points pour les BAF et stable pour les BPS), tandis que la part des blés panifiables (BP) décroît avec 18 % en 2013.

Classification des blés tendres biologiques

(En pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

Les blés améliorants ou de force occupent sept des dix premières places du classement des variétés les plus utilisées en agriculture biologique.

Renan toujours plébiscité

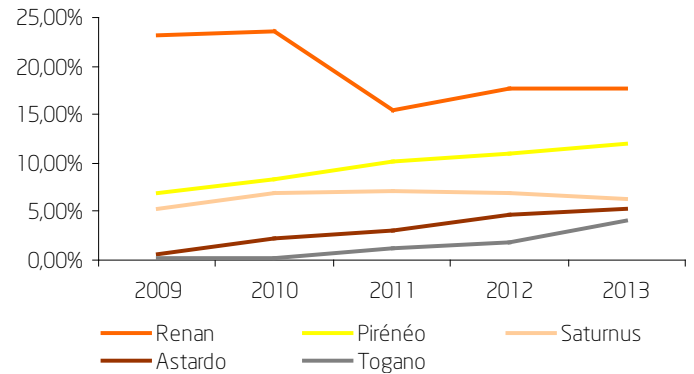
Les six premières variétés couvrent près de la moitié des surfaces de blé tendre biologique.

En blé biologique, les exploitants privilégient toujours Renan qui est une référence. Cette variété, disponible depuis 1989, considérée comme très rustique et redécouverte en agriculture biologique, est bien adaptée à ce type d'agriculture. Elle est également très appréciée des meuniers. Renan reste la variété la plus utilisée et son utilisation est stable en 2013 par rapport à la récolte précédente. Elle se situe désormais à 18 % de la sole

nationale devant Pirénéo, qui progresse de 1 point par rapport à 2012. Viennent ensuite Saturnus et Astaro puis Togano qui arrive à la cinquième place du classement (+ 2 points) en 2013.

Évolution des cinq premières variétés de blé tendre biologique

(En pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

Prédominance des variétés panifiables

Il est à noter que, dans ce classement, la diversité dans les choix des agriculteurs est toujours présente. Les dix variétés les plus semées couvrent 62 % des surfaces en 2013 contre 63 % en 2012.

Variétés de blé tendre bio - Récolte 2013

Variétés	Classe technologique ARVALIS (*)	Avis meunerie (**)	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Renan	BAF	VRM bio	1989	18 %	18 %
Pirénéo	BAF	VRM bio	2007	12 %	30 %
Saturnus	BAF	VRM bio	2001	6 %	36 %
Astaro	BAF	-	2001	5 %	41 %
Togano	BAF	VRM bio	2004	4 %	45 %
Arezzo	BPS	VRM	2007	4 %	49 %
Attlass	BP	BPMF	2004	4 %	53 %
Lukulus	BAF	BPMF bio	2008	4 %	57 %
Triso	BAF	BPMF bio	2000	3 %	63 %
Aérobic	BP	BPMF bio	2008	3 %	60 %
Autres variétés				38 %	100 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

(*) Type (classe définie en agriculture conventionnelle) : BP : blé panifiable ; BPS : blé panifiable supérieur ; BAF : blé améliorant ou de force
 (**) Avis meunerie VRM bio : variété recommandée pour l'agriculture biologique ; BPMF bio : blé convenant à l'agriculture biologique, sous réserve d'adaptation aux conditions agronomiques

Le choix des variétés utilisées en agriculture biologique démontre une recherche prioritaire de qualité boulangère. En effet, les cinq premières variétés sont des BAF et parmi celles-ci quatre sont recommandées par la meunerie française pour la panification et l'amélioration des farines (Renan, Pirénéo, Saturnus et Togano) ; elles sont également spécifiques à l'agriculture biologique.

Renan est, tout d'abord, une variété choisie par les agriculteurs interrogés pour ses caractéristiques agronomiques (35 % contre 27 % lors de la récolte 2012) puis pour son rendement (27 % contre 18 % des critères cités en 2012) et pour ses critères de qualité (18 % des critères cités en 2013 contre 35 % en 2012). Cette variété d'hiver est tolérante aux maladies et possède une teneur en protéines élevée : elle apporte un bon compromis qualité/productivité. Elle est également résistante au froid. Renan est implantée en région Midi-Pyrénées (17 % des emblavements des répondants) ainsi qu'en région Centre et en Île-de-France (15 % pour chacune de ces régions).

Pirénéo est sélectionnée pour ses critères de qualité (42 % des critères cités), son rendement (23 % des critères cités contre 19 % pour 2012) et ses caractéristiques agronomiques (10 %). Elle présente une bonne teneur en protéines et de bonnes aptitudes à la panification. Quatre régions - Midi-Pyrénées, Centre, Pays-de-la-Loire et Aquitaine - réalisent 48 % des emblavements avec cette variété. Les régions Champagne-Ardenne, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes et Lorraine totalisent 32 % de la sole nationale.

Saturnus est une variété plutôt tardive, couvrante et haute. Son comportement vis-à-vis des maladies est satisfaisant. Elle est principalement sélectionnée pour ses critères qualité (50 % des critères cités), son rendement (16 %) et ses critères agronomiques (15 %). Elle est localisée en Franche-Comté (26 % de la sole nationale) ainsi qu'en Lorraine (13 %).

Maïs biologique

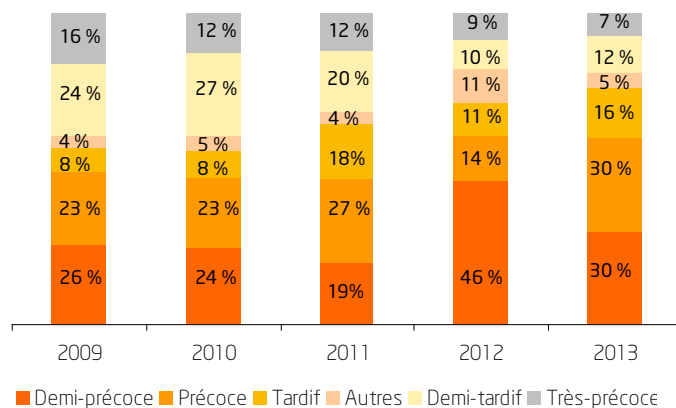
Progression des variétés précoces et tardives

En 2013, les surfaces en maïs biologique des répondants à l'enquête sont principalement localisées dans la région Rhône-Alpes (18 % de la surface nationale), dans les Pays de la Loire (17 %) ainsi qu'en Aquitaine (13 % des surfaces). Ces trois régions totalisent près de la moitié des ensemencements.

Les variétés demi-précoces qui prédominaient en 2012 accusent un recul au cours de la récolte 2013 passant ainsi de 46 % des surfaces nationales semées en 2012 à 30 % dont 23 % des surfaces régionales présentes en Bourgogne et 19 % en région Centre. À l'inverse, les variétés précoces progressent de 16 points en 2013 (30 % des surfaces). Les variétés demi-tardives dominent en Aquitaine (41 % de la surface régionale) et en Bourgogne (27 %).

Les variétés tardives progressent également (16 % en 2013 contre 11 % en 2012). Leur utilisation représente 54 % des surfaces de maïs biologique en Rhône-Alpes et 23 % en Aquitaine. 5 % de la sole est occupée par du maïs biologique qui ne correspond à aucune variété inscrite au catalogue français.

Évolution des types de maïs biologiques

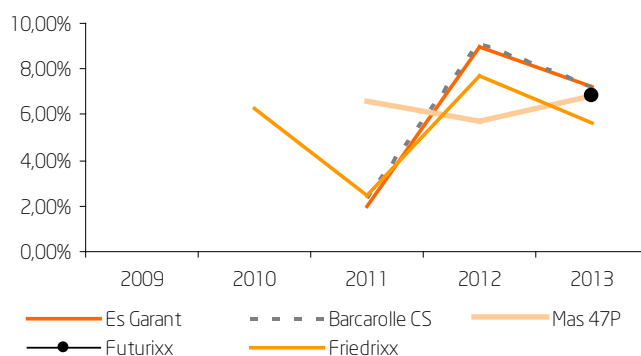


Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

ES Garant : 1^{ère} variété cultivée

Les dix variétés les plus cultivées sont généralement assez récentes. En 2013, les quatre premières variétés couvrent chacune environ 7 % de la sole nationale avec Es Garant en tête ; Barcarolle qui prend la seconde place, malgré un recul de 2 points par rapport à 2012 ; Futurixx, qui fait son entrée dans le top 10 et enfin Mas47P.

Évolution des cinq premières variétés de maïs biologique (En pourcentage des surfaces nationales)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

Rappel : les variétés de maïs sont essentiellement des hybrides et ne peuvent donc être reprises en semences d'autoconsommation. C'est pourquoi, d'une année sur l'autre, il n'y a pas de variété qui s'impose.

Variétés de maïs bio - Récolte 2012/3

Variétés	Précocité	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulée
Es Garant	demi précoce	2010	7 %	7 %
Barcarolle CS	demi tardif	2011	7 %	14 %
Mas 47P	tardif	2010	7 %	28 %
Futurixx	précoces	2009	7 %	21 %
Friedrixx	demi précoce	2006	6 %	34 %
Adevey	précoce	2011	5 %	39 %
PR39F58	demi précoce	2002	4 %	43 %
Mas 26K	précoces	2009	4 %	47 %
ES Antalya	tardifs	2008	4 %	52 %
Baracco	précoces	2011	3 %	55 %
Autres variétés			45 %	100 %

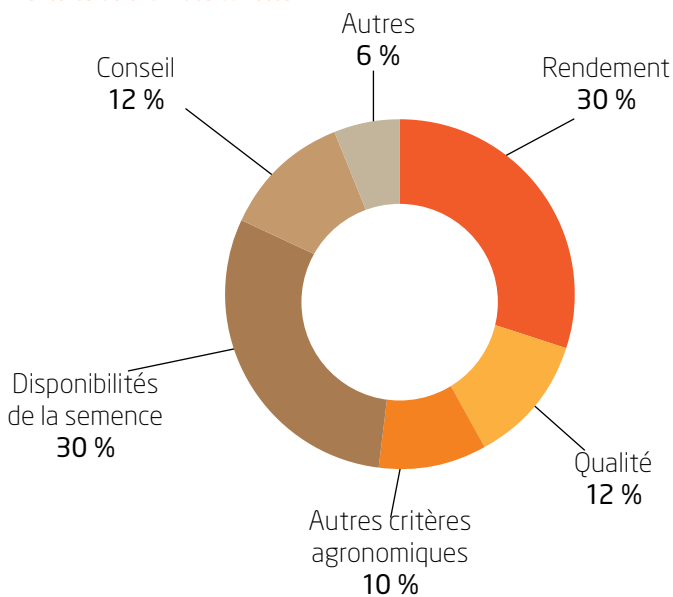
Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

Rendement et disponibilité de la semence : premiers critères cités

En agriculture biologique, le choix d'une variété de maïs ne porte pas seulement sur la productivité grain ou fourrage mais aussi sur la résistance aux maladies (fusariose principalement). Par ailleurs, pour que la culture démarre rapidement, la vigueur de départ est également primordiale dans le choix des variétés. Cette caractéristique est essentielle pour garantir au maïs une avance végétative sur les adventices.

Les critères de choix des variétés sont d'abord la disponibilité de la semence ainsi que le rendement qui garantit une régularité des performances (30 % pour chacun des deux critères). Puis viennent la qualité (12 % des critères cités) ainsi que les conseils (également 12 % des critères cités)..

Critères de choix des variétés (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

(1)Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

ES Garant, est une variété principalement choisie pour son rendement (53 % des critères cités). La qualité est le deuxième critère de choix (33 %). Les critères relatifs à la disponibilité viennent ensuite pour 13 % des réponses et les critères agronomiques (7 % des critères cités) qui garantissent une souplesse de destination (fourrage ou grain), une bonne vigueur de départ ainsi qu'une bonne couverture et une bonne tolérance aux maladies. ES Garant occupe 48 % de la sole en Bourgogne.

Barcarolles CS, est retenue en premier par les agriculteurs interrogés pour la disponibilité de la semence (57 %) puis pour son rendement (43 %). Barcarolles CS est présente dans uniquement deux régions : Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Mas 47P, est aussi sélectionnée pour sa disponibilité (39 % des réponses). Les agriculteurs interrogés prennent en compte son potentiel de rendement (28 %). Les critères agronomiques sont cités par 17 % des répondants. Les conseils représentent 11 % des critères cités. Cette variété est bien implantée en Rhône-Alpes (57 % des emblavements de cette variété).

Orges biologiques

Suivant la date des semis on distingue :

- les orges de printemps, semées au printemps récoltées à l'été ;
- les orges d'hiver, semées en automne, passant l'hiver sous la terre et récoltées juste avant les orges de printemps.

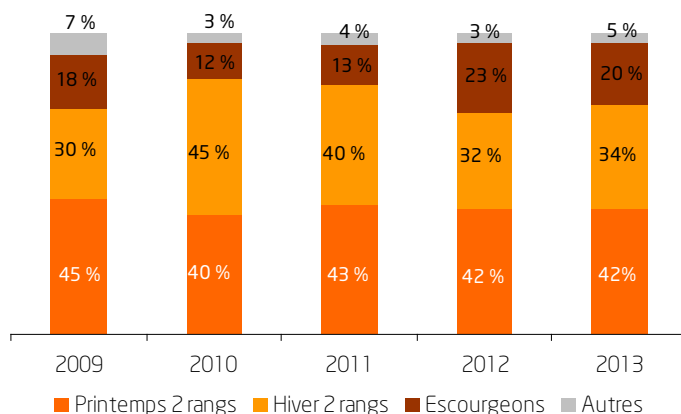
Orges de printemps : légère progression en 2013

Les orges de printemps 2 rangs représentent trois des dix premières variétés et occupent 42 % des surfaces nationales. Viennent ensuite, les orges d'hiver 2 rangs avec 34 % des surfaces (contre 32 % en 2012). La région Rhône-Alpes ainsi que la région Midi-Pyrénées totalisent 30 % des emblavements nationaux.

Les escourgeons, orges d'hiver 6 rangs, représentent 20 % des surfaces (23 % en 2012). La région Midi-Pyrénées est la première région d'emblavement d'orges d'hiver 6 rangs (22 %)

Évolution des types d'orges biologiques

(En pourcentage des surfaces nationales)



Source FranceAgriMer/Ecs 2013

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

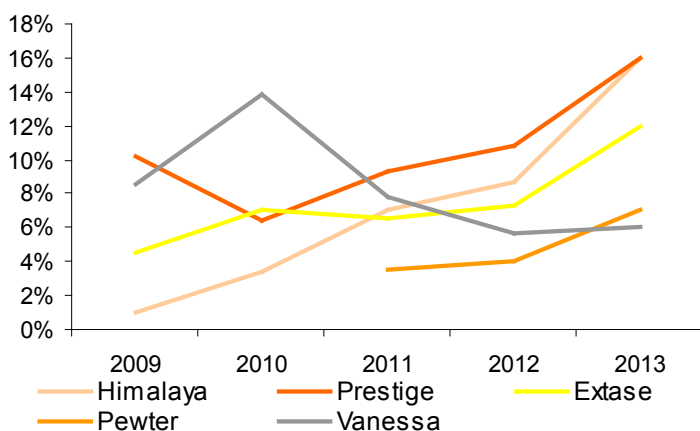
suivie par la Franche-Comté où 18 % de sole est occupée par les escourgeons.

Himalaya et Prestige en tête

Trois variétés sur les dix premières sont de qualité brassicole. Elles couvrent 29 % des surfaces nationales.

Premier critère de choix : disponibilité de la semence

Évolution des cinq premières variétés d'orges biologiques



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

Variétés d'orges biologiques - Récolte 2013

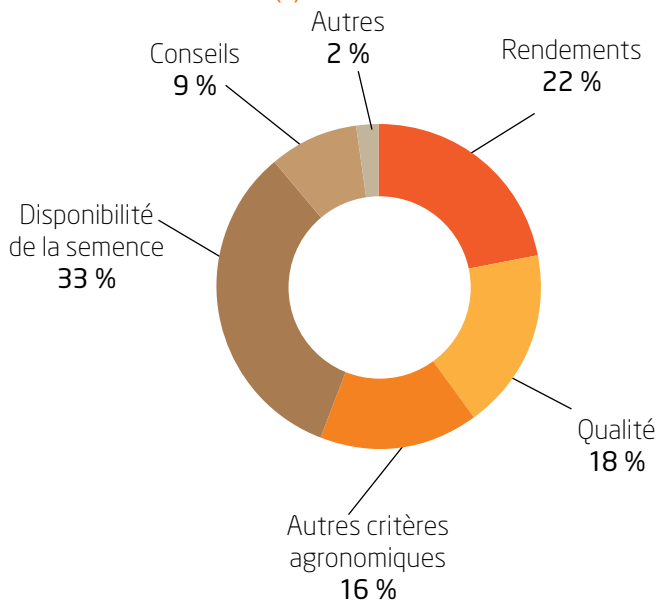
Variétés	Types	Avis des malteurs et brasseurs	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Himalaya	H 2R		2003	16 %	16 %
Prestige	P 2R	préférée	2001	16 %	32 %
Extase	P 2R		2004	12 %	44 %
Pewter	P 2R	préférée	2002	7 %	51 %
Vanessa	H 2R	préférée	1998	6 %	57 %
Gigga	H 6R		2010	5 %	62 %
Laverda	H 6R		2004	4 %	65 %
Esterel	H 6R		1995	3 %	68 %
Merle	H 6R		2007	3 %	72 %
Naturel	H 2R		2004	3 %	74 %
Autres variétés	-		-	26%	100%

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

Le premier critère de choix (33 % des réponses) est la disponibilité de la semence d'orge toutes variétés confondues. Le deuxième critère de choix est le rendement (22 %), suivi par celui de la qualité (18 %). Viennent ensuite les critères agronomiques et les conseils.

Himalaya, orge d'hiver 2 rangs, est conseillée (techniciens

Critères de choix des variétés (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013
(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

des organismes d'approvisionnement...) en agriculture biologique. Elle est sélectionnée dans 34 % des cas pour son très bon potentiel de rendement et dans 33 % des cas pour sa disponibilité. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région d'utilisation de cette variété puisqu'elle y consacre 20 % de sa sole. Les régions Pays de la Loire et Alsace réalisent, pour la première 12 % et pour la seconde 10 % de leurs emblavements d'orges avec cette variété.

Prestige, variété précoce, est choisie en premier lieu par les agriculteurs enquêtés pour la disponibilité de la semence (30 % des critères cités), puis pour son rendement ainsi que pour ses critères agronomiques (18 % pour chacun des ces critères). Plus de la moitié des emblavements de cette variété est effectuée par trois régions : la Lorraine, les Pays de la Loire et la Bretagne. Prestige représente 23 % des surfaces emblavées en Lorraine et 16 % des semis en Pays de la Loire ainsi qu'en Bretagne.

Extase est une variété retenue par les répondants tant pour sa disponibilité (37 % des critères cités) que pour son rendement (24 %) puis pour sa qualité (18 % des critères). Elle est localisée principalement en Picardie (28 % des emblavements nationaux), mais aussi en Franche-Comté (20 %) et en Basse-Normandie (13 %).

Triticale biologique

Grandval reste en tête

Le triticale constitue une matière première pour l'alimentation animale. Il s'impose dans de nombreuses régions par ses qualités de rusticité ainsi que son adaptation à tous les types de sols.

En agriculture biologique, les principales régions de culture du triticale sont les Pays de la Loire et Midi-Pyrénées ; ces deux régions représentent plus d'un quart des surfaces nationales.

Variétés de triticale biologique - Récolte 2013

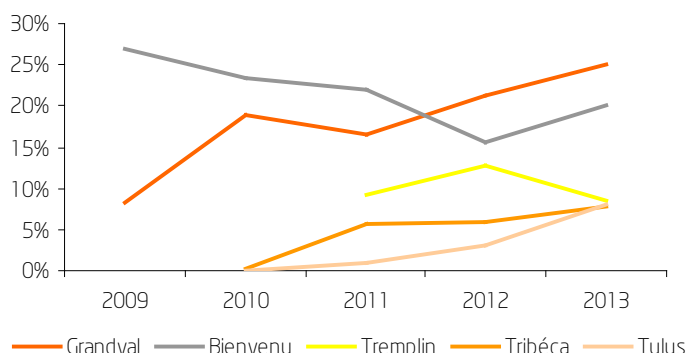
Variétés	Année d'inscription	Surfaces nationales	Surfaces cumulées
Grandval	2004	25 %	25 %
Bienvenu	2001	20 %	45 %
Tremplin	2002	9 %	54 %
Tribéca	2007	8 %	62 %
Tulus	2011	8 %	70 %
Seconzac	2006	5 %	75 %
Aprim	2005	5 %	80 %
Constant	2007	4 %	84 %
Vuka	2010	4 %	91 %
Triskell	2005	3 %	87 %
Autres variétés		9 %	100 %

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

La variété Grandval est toujours en tête devant Bienvenu. Tremplin conforte sa position de troisième variété de triticale.

Évolution des cinq premières variétés de triticale biologique

(En pourcentage des surfaces nationales)

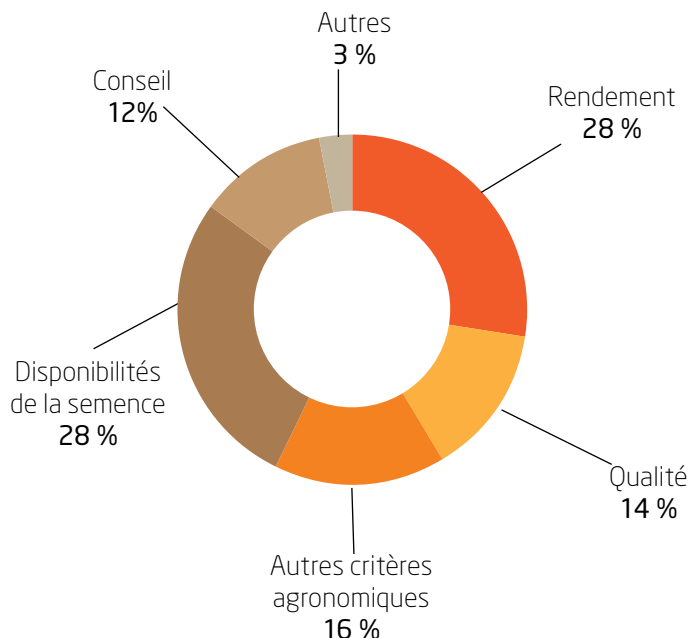


Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

Rendement et disponibilité de la semence : premiers critères cités

Le critère du rendement ainsi que celui relatif à la disponibilité de la semence sont les premiers critères de choix (28 % pour chacun d'eux). Le critère agronomique est le troisième critère (16 %), suivi la qualité (11 %). Viennent ensuite les conseils 12 %.

Critères de choix des variétés en triticale (1)



Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

(1) Chaque répondant peut avoir plusieurs critères de choix

Grandval est une variété sélectionnée pour son rendement (34 % des critères cités). Les critères ensuite cités sont ceux relatifs à la disponibilité de cette semence (24 %), à sa qualité avec une bonne teneur en protéines (14 %), puis les critères agronomiques (13 % des critères cités). Elle aurait une bonne tolérance à la verse ainsi qu'à la germination sur épi. 33 % des emblavements de la variété Grandval sont localisés en Pays de la Loire et 17 % en Ile-de-France.

Bienvenu est une variété tout d'abord sélectionnée par les agriculteurs interrogés pour son rendement (26 %). Cette variété, très précoce qui convient aux mélanges avec des pois, aurait un potentiel très élevé. Cette variété est également choisie pour la disponibilité de la semence (24 % des critères cités). Cette variété est également choisie pour ses critères agronomiques (20 % des critères), puis pour la qualité (15 % des réponses). Les conseils ainsi que la disponibilité de la semence sont des critères moins déterminants pour les agriculteurs ayant répondu à l'enquête. Bienvenu domine en Midi-Pyrénées ainsi qu'en Bretagne ; ces deux régions représentent plus de 58 % des semis.

Tremplin est une variété tout d'abord semée pour sa disponibilité (28 %) et son rendement (26 % des critères cités). Le critère agronomique arrive en troisième position (19 %). Cette variété est sélectionnée dans 18 % des cas pour sa qualité. Cette variété serait très performante en semis tardifs et aurait également des caractéristiques agronomiques sécurisantes ainsi qu'une teneur en protéines très élevée. La variété Tremplin est en tête des semis (18 % des emblavements nationaux), en région Centre et également très présente en Pays de la Loire (17 % des semis).

Les oléagineux et les protéagineux biologiques

L'enquête sur les répartitions variétales en biologique s'est vue adjoindre à partir de la récolte 2012 les variétés d'oléagineux et de protéagineux. Il n'est donc pas possible de faire des comparaisons avec les années précédentes. De plus, la faible importance des surfaces déclarées pour ces espèces ne permet pas de retenir plus de deux ou trois variétés significatives.

Soja biologique

Comme en 2012, ce sont surtout des variétés demi-tardives (60 %) et tardives (14 %) qui sont semées par les agriculteurs en 2013. Les principales variétés restent Isidor et Écudor qui représentent 52 % des surfaces totales.

Tournesol biologique

Les variétés de tournesol semées sont avant tout précoces (67 %) et demi précoces (17 %).

Les surfaces ensemencées avec les quatre principales variétés - Vellox, ES Ethic, Alisson et MAS 83R - représentent 53 % des surfaces totales.

Féverole biologique

Ce sont surtout des variétés d'hiver qui sont semées (59 %).

Les surfaces ensemencées avec les cinq principales variétés - Irena, Espresso, Diva, Lady et Castel - représentent 73 % des surfaces totales.

Pois biologique

Ce sont essentiellement des variétés de printemps qui sont semées (73 %).

Les principales sont Hardy et Kayanne qui représentent 37 % des surfaces totales

Les mélanges

Quel intérêt ?

L'objectif premier est de lutter contre les maladies. De plus, pour l'alimentation animale, le fait d'associer une variété riche en protéine doit permettre de rehausser le taux de protéine du mélange. A partir de l'enquête 2012 une question sur les mélanges a été introduite dans le questionnaire. Dans l'enquête 2013, le questionnaire a été clarifié pour demander de déclarer séparément les espèces hors mélange d'une part et les mélanges d'autre part.

Sur les 1168 exploitations retenues dans l'enquête, 386 ont déclaré cultiver des mélanges (33 %), dont, 140 qui ne cultivent que des mélanges (12 %).

Les surfaces indiquées ci-après sont les surfaces déclarées par les répondants sans redressement ni extrapolation.

Ces mélanges en culture, surtout pratiqués par des éleveurs (75 % des exploitations pratiquant le mélange), répondent mieux à leurs besoins en alimentation animale et permettent de meilleurs rendements dans les zones difficiles.

Les rendements sont ainsi plus élevés par rapport à la moyenne nationale, selon les types de mélanges, de 12 à 13 % pour le blé tendre, de 7 % pour l'orge, de 12 à 19 % pour le triticale, 18 % pour la féverole et de 32 % pour le pois protéagineux.

Les différents mélanges dans les exploitations ayant répondu à l'enquête - Récolte 2013

Principaux mélanges		Surface (en ha)	% de surface	Prod. (en t)	Prod. (en t)
Mélanges à base de triticale		3 274	81%	104 763	32,0
dont	triticale-pois fourrager	1 105	27%	33 693	30,5
	triticale-pois fourrager-autres espèces	1 633	40%	54 014	33,1
	dont orge	159	4%	4 478	28,2
	autres céréales	435	11%	14 589	33,5
	orge-autres céréales	211	5%	6 914	32,8
	féverole	272	7%	8 965	33,0
	autres espèces	556	14%	19 068	34,3
	autres	536	13%	17 056	31,8
Autres mélanges à base d'orge		458	11%	12 884	28,1
Autres mélanges à base de blé tendre		203	5%	6 406	31,6
Autres mélanges		112	3%	3 354	29,9
Total		4 047	100%	127 406	31,5

dont

	"Surface (en ha)"	"Production (en t)"	"Production (en t)"
Mélanges contenant du triticale	3 275	104 763	32,0
Mélanges contenant de l'orge	1 328	40 146	30,2
Mélanges contenant de la féverole	1 114	36 387	32,7
Mélanges contenant du blé tendre	832	26 754	32,1
Mélanges contenant des pois protéagineux	389	11 121	28,6

Source : FranceAgriMer / ECS Bio 2013

(1) comprend des mélanges céréaliers avec des pois et des protéagineux ou des pois et de la vesce ou des oléagineux

NOTE METHODOLOGIQUE

L'enquête porte sur les variétés cultivées ainsi que sur les critères de choix pour le blé tendre, le maïs, l'orge, le triticale, le soja, le tournesol, la féverole et le pois en agriculture biologique (y compris deuxième année de conversion) et également sur les rendements réalisés pour la récolte 2013.

L'enquête a été menée par voie postale au cours des mois de décembre 2013 auprès de 7 048 producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux biologiques recensés dans le fichier des déclarations PAC de l'année 2013. Le taux de retour est de 18 %.

La répartition variétale nationale est calculée sur l'ensemble du champ géographique de l'enquête et redressée en tenant compte de la comparaison des différences de structures des exploitations entre les résultats de l'enquête et la base PAC.

Tous les ensemencements sont pris en compte quelle que soit l'origine des semences utilisées.

Des variétés non inscrites au catalogue français sont également utilisées.

Il convient de ne pas perdre de vue, à la lecture des chiffres présentés dans cette publication, qu'ils sont issus d'un sondage et de les considérer avec toute la prudence requise en la matière.





DONNÉES ET BILANS Céréales / Variétés et rendements des céréales biologiques - Récolte 2013 est une publication de FranceAgriMer.
Direction Marchés, études et prospectives / Service bases d'information économique
Unité Enquêtes et données filières / Directeur de la publication : Éric Allain / Rédaction : S. Météyé
Copyright : tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation de FranceAgriMer. / N° ISSN : 2268-0497
Conception et réalisation : Service de la Communication / Impression : Atelier d'impression de l'Arborial juin 2014.

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr